

# Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2022

---

# Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2022



**Editorial**

**Présentation de la Fondation**

**Evolution des effectifs**

**Evolution de la fortune**

**Situation financière**

**Principales activités et actualités**

**Organisation de la Fondation**

---

Pfäffikon, en juin 2023

# Editorial

Pfäffikon, en juin 2023

## Chère lectrice, cher lecteur,

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 reprend les informations les plus importantes concernant la Fondation. Élément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce type d'information à ses destinataires. Nous profitons de cette occasion pour remercier les responsables des entreprises affiliées de leur soutien.

La Fondation se fera un plaisir de vous fournir des exemplaires supplémentaires sur demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur le site Internet de l'association swisstafing et sera disponible en français, anglais, ainsi qu'en italien.

Après une année 2021 qui s'est terminée sur une performance positive de 9.40%, l'année 2022 a très mal démarré. Le début de la guerre en Ukraine, la situation géopolitique générale tendue et d'autres développements négatifs pour les marchés boursiers tels que l'inflation très élevée, ont entraîné une correction importante sur les marchés financiers. Contrairement aux précédentes corrections, en 2022, une bonne diversification des placements ne servait pas à grand-chose. Outre les marchés des actions, les placements obligataires ont également subi une correction en raison de la montée des taux d'intérêts et les placements immobiliers cotés ont évolué de manière faible. La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swisstafing a réalisé une performance de -15.80%. Selon le rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance de la CHS PP, le rendement moyen des caisses de pensions suisses était de -9.20% en 2022. La performance plus faible de notre Fondation est due aux risques plus élevés, en particulier l'importante part des actions.

Le degré de couverture au 31.12.2022 a atteint 122.0%, contre 151.90% en 2021. A côté de l'évolution des placements, l'effet de dilution induit par l'augmentation de 25 % du nombre de destinataires a également impacté négativement le degré de couverture. En dépit du recul du degré de couverture, la situation financière de la Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swisstafing reste solide et les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes en bénéficient.

- Comme par le passé, un intérêt supérieur de 2% au taux d'intérêt minimal selon la LPP de 1.0% a été octroyé pour l'année 2022, ce qui signifie que les avoirs de vieillesse des assurés sont rémunérés avec un taux de 3.0% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13<sup>e</sup> rente en 2022. Le versement a eu lieu en décembre.

Après les turbulences sur les marchés financiers de 2022, l'année 2023 a débuté sur une note plus détendue et les marchés boursiers ont connu un développement légèrement positif jusqu'au mois de mai. Le contexte reste cependant exigeant et les marchés demeurent fragiles. La situation géopolitique et les craintes d'une récession ou d'une inflation élevée persistante tiennent les marchés financiers en haleine.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Meilleures salutations,



**Georg Staub**  
Président



**Leonora Domgioni**  
Secrétaire

# Présentation de la Fondation

La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing a été créée le 1er janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance LPP de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation permet également d'assurer le personnel interne des entreprises de placement en général. Par ailleurs, la Fondation offre des possibilités supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire aux entreprises qui le souhaitent.

La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche :

- frais de gestion de la fortune: CHF 153.– par an et par destinataire ou 0.732% de la fortune sous gestion ;
- frais d'administration générale (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance) : CHF 110.– par an et par destinataire ;
- coût de fonctionnement total : CHF 263.– par an et par destinataire.

La Fondation est gérée depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA à Neuchâtel et à Zurich. L'effectif assuré auprès de notre Fondation compte actuellement plus de 360 conventions d'adhésion, avec plus de 185 sociétés actives dans la branche et comptant 36'544 assurés actifs et bénéficiaires de rentes au total. En 2022 425'408 annonces de salaires, 47'723 nouvelles affiliations et 40'373 sorties ont été enregistrées.

Déjà en 2021, la Fondation a connu une croissance réjouissante, qui s'est poursuivie en 2022. L'augmentation de près de 25% de l'effectif des assurés actifs a conduit à un nombre record de destinataires.

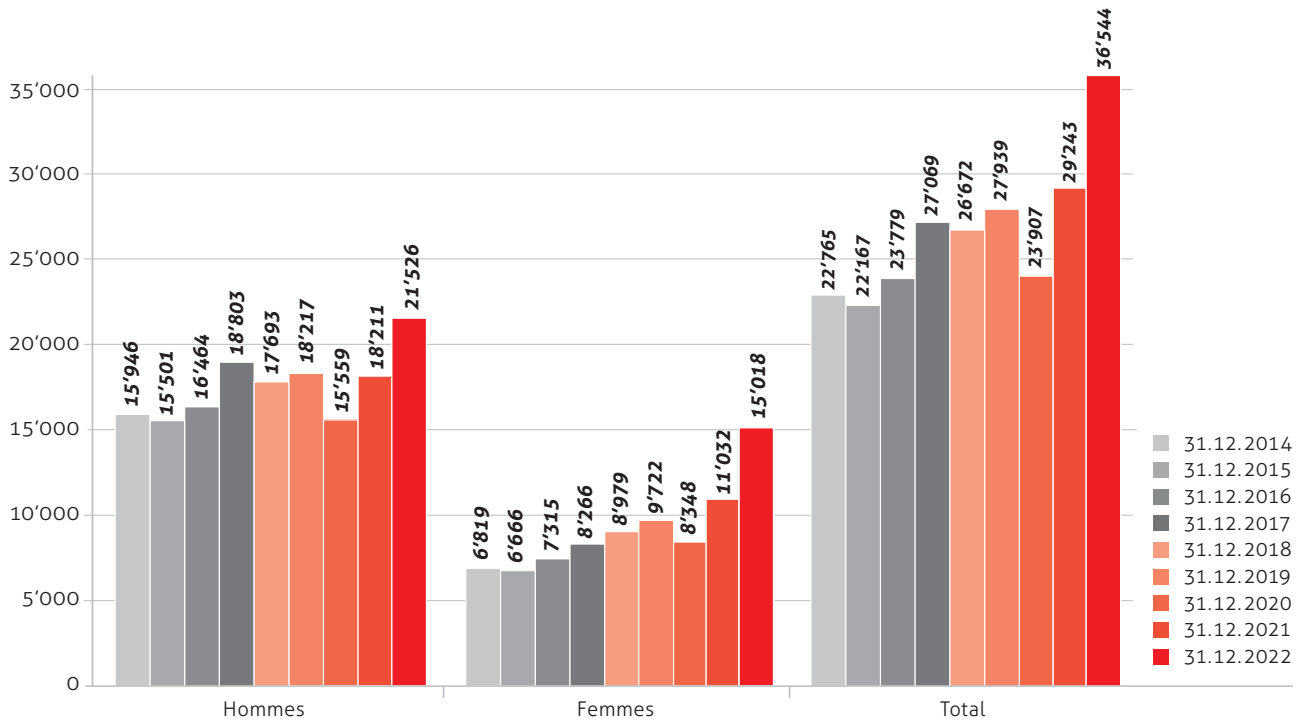
L'organe dirigeant de la Fondation, le Conseil de fondation, est composé de 6 membres, tous actifs dans la branche ou ayant des connaissances approfondies du domaine.

# Evolution des effectifs

## Assurés actifs

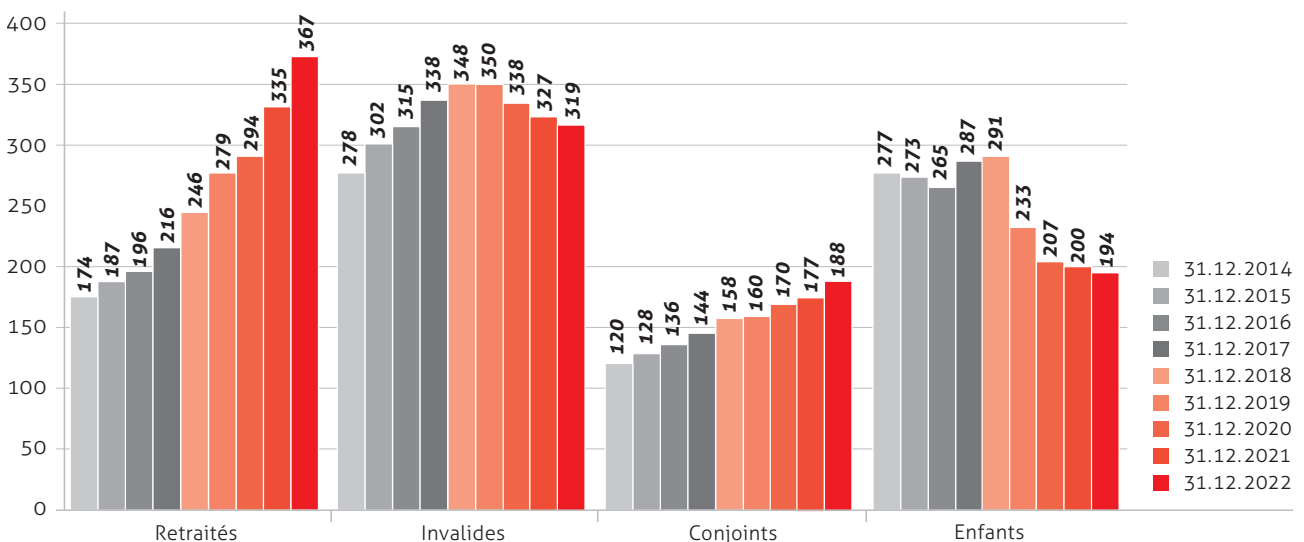
Au 31 décembre 2022, la Fondation gère la prévoyance professionnelle de collaborateurs temporaires dans le cadre de 198 conventions d'adhésion, contre 210 au 31 décembre 2021. Ce recul s'explique par la fusion de 27 entreprises adhérentes. Dans ce domaine aussi, notre Fondation a grandi.

162 employeurs assuraient leur personnel fixe auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion. L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous.



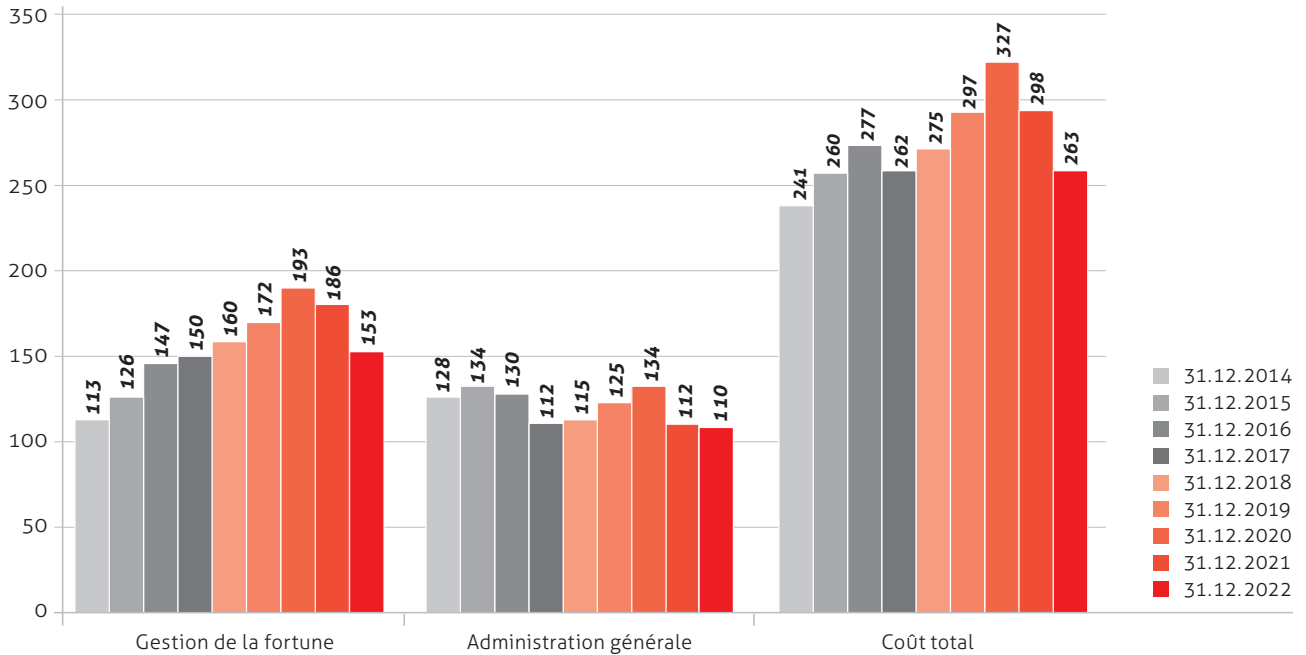
## Bénéficiaires de rentes

L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement augmenté (1'068 rentes versées au 31 décembre 2022, contre 1'039 au 31 décembre 2021), confirmant la tendance des dernières années. Face à l'augmentation des rentes de vieillesse et de conjoint, une diminution des rentes d'invalidité et d'enfants a été enregistrée.



## Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. Les frais d'administration et notamment les frais de gestion de fortune par assuré de la Fondation ont encore diminué. Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'assurés dans la Fondation. Certains blocs de coûts sont fixes et se répartissent désormais sur un plus grand nombre d'assurés.



# Evolution de la fortune

## Fortune

La fortune disponible de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et les réserves de cotisations d'employeur. Elle s'élevait à CHF 677'775'740.89 au 31 décembre 2022 (contre CHF 795'364'940.13 au 31 décembre 2021). Ceci correspond à une diminution de près de 15%.

## Une année de placement difficile

L'année 2022 a été une année très décevante en termes de placement de fortune, notamment les marchés des actions ont enregistré des pertes importantes. Alors que la quote-part élevée en actions a permis d'excellents résultats durant les deux derniers exercices, l'année écoulée, un rendement négatif de -15.80% a été présenté. Outre les marchés des actions, les autres classes d'actifs ont également évolué de manière décevante. La montée des taux d'intérêts a pesé sur les obligations et l'immobilier, et le franc fort a conduit à des pertes sur les placements en monnaies étrangers. Le taux de couverture a baissé de 151.4% à 122.0%.

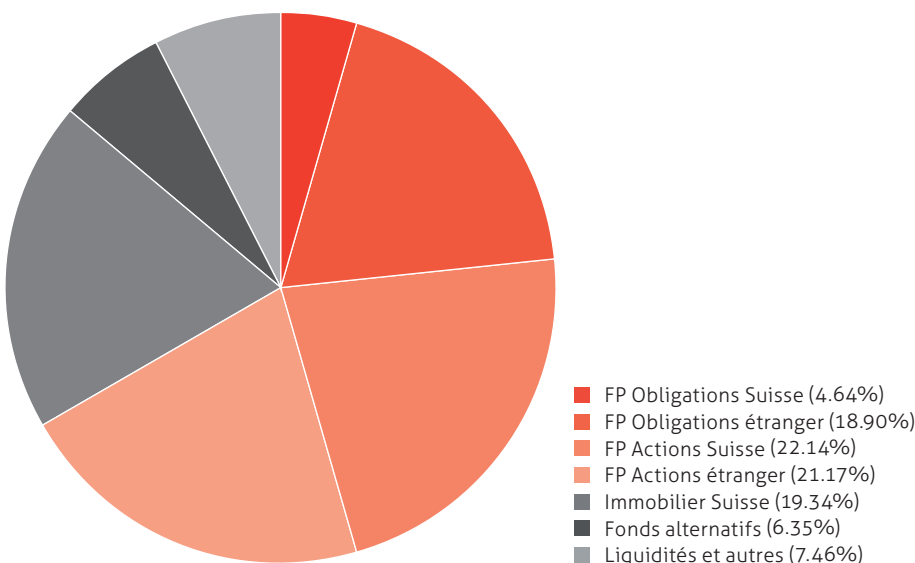
## Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les fluctuations des marchés financiers, n'atteignait pas au 31 décembre 2022 sa valeur cible correspondant à 25% de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. La valeur cible s'élevait à CHF 138'857'050.58 au 31 décembre 2022. La réserve de fluctuation de valeurs n'est pas encore entièrement constituée.

## Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-après présente la composition des placements. Avec une quote-part de 43.31%, les actions suisses et étrangères sont fortement pondérées. Les placements obligataires (23.54%) et immobiliers (19.34%) sont les autres catégories de placement importantes.

Toutes les trois classes d'actifs ont enregistré des résultats fortement négatifs. Outre les actions, ce sont notamment les actions de sociétés immobilières cotées qui ont déçu.



# Situation financière

## Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible et les provisions techniques constituées de la Fondation couvrent les engagements.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2021 avec celle au 31 décembre 2022, les capitaux de prévoyance étant actuellement calculés selon les bases techniques LPP 2020 au taux technique de 2%.

	Situation financière au 31.12.2022	Situation financière au 31.12.2021
<b>Total de l'actif</b>	<b>770'642'178.66</b>	<b>874'436'380.93</b>
Dettes	-90'363'506.82	-77'353'311.92
Compte de régularisation passif	-1'630'273.40	-1'311'338.58
Réserve de cotisations d'employeur	-872'657.55	-406'790.30
<b>Fortune disponible</b>	<b>677'775'740.89</b>	<b>795'364'940.13</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance assurés actifs	-334'795'089.30	-313'327'735.60
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-142'952'611.00	-133'006'252.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	-405'502.00	-463'518.00
Provisions techniques	-77'275'000.00	-76'928'000.00
<b>Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>-555'428'202.30</b>	<b>-523'725'505.60</b>
Réserve de fluctuation de valeur	-122'347'538.59	-130'931'376.40
<b>Fonds libres</b>	<b>-</b>	<b>140'708'058.13</b>
Degré de couverture selon l'OPP 2	122.0%	151.9%

## Degré de couverture selon l'OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où :

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes, du compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques ; et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2022, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP s'élevait à 122.0% contre 151.9% au 31 décembre 2021. Compte tenu de l'évolution négative des marchés financiers, le degré de couverture a baissé. Au 31.12.2022, la réserve de fluctuation de valeurs n'était pas entièrement constituée et la Fondation ne disposait pas de fonds libres. Avec un degré de couverture de 122.0%, la situation financière de la Fondation peut être qualifiée de solide, même avec une réserve de fluctuation de valeurs pas entièrement constituée. La situation financière solide est soutenue par une structure des âges extrêmement favorable. Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est désormais de 34:1.



## Évolution de la situation financière et structurelle de la Fondation

Après deux excellentes années, les marchés financiers se sont fortement repliés en 2022. Les pertes sur les placements et la croissance de la Fondation ont entraîné une diminution du degré de couverture de près de 30% pour se situer à 122.0%. Au 31.12.2022, la réserve de fluctuation de valeurs n'était pas entièrement constituée et la Fondation ne présentait pas de fonds libres.

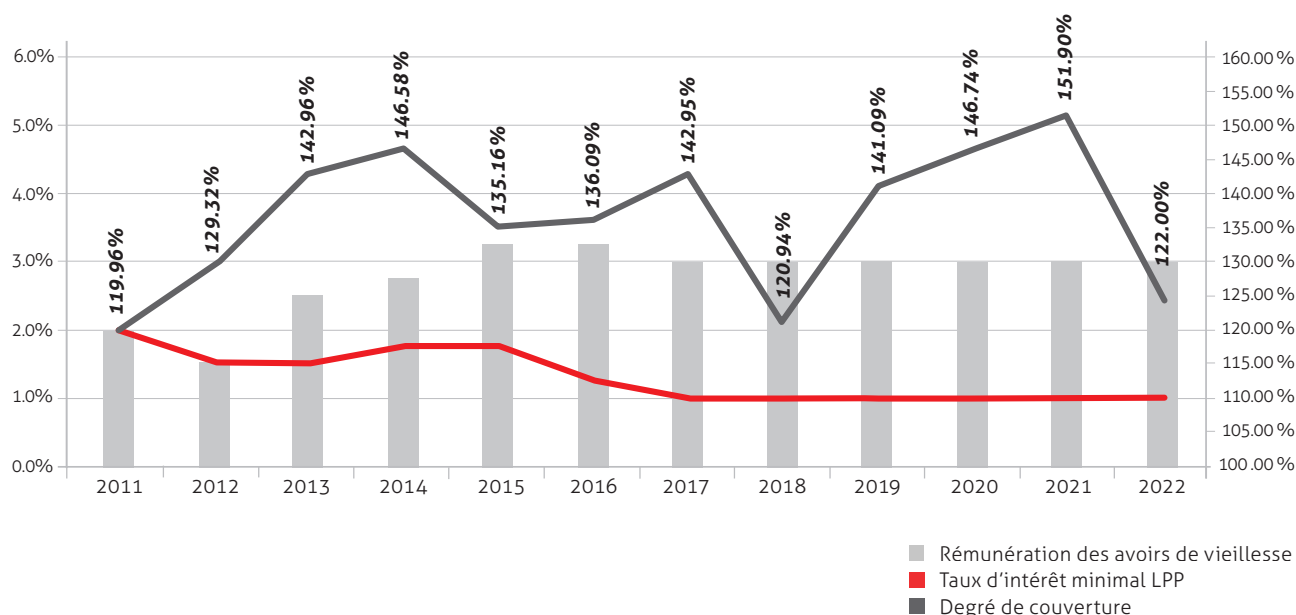
Outre la capacité de risque financière, la capacité de risque structurelle doit être suivie. La croissance de l'effectif des assurés actifs a permis d'améliorer le rapport entre les actifs et les bénéficiaires de rentes. Le rapport de 34:1 entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est un ratio excellent, que peu d'institutions de prévoyance n'atteignent.

**Conclusion : Les fondements de la Fondation sont stables. La situation financière et structurelle de la Fondation reste très solide.**

## Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2022, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3.0%, soit 2.0% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Malgré l'évolution décevante des marchés financiers en 2022 et les conséquences décrites pour la Fondation, le Conseil de fondation a décidé de constituer cette année encore des provisions pour 2023, dans le but de pouvoir continuer à rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés avec un intérêt supérieur à la moyenne et verser une rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes.

Dans le graphique suivant, les colonnes bleues illustrent l'évolution du taux de rémunération effectif des avoirs de vieillesse dans la Fondation au cours des 10 dernières années (valeurs annuelles). La courbe rouge montre l'évolution du taux minimal LPP à titre de comparaison, et la ligne jaune indique l'évolution du degré de couverture pour la même période.



# Principales activités et actualités

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil de fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la Direction et la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous :

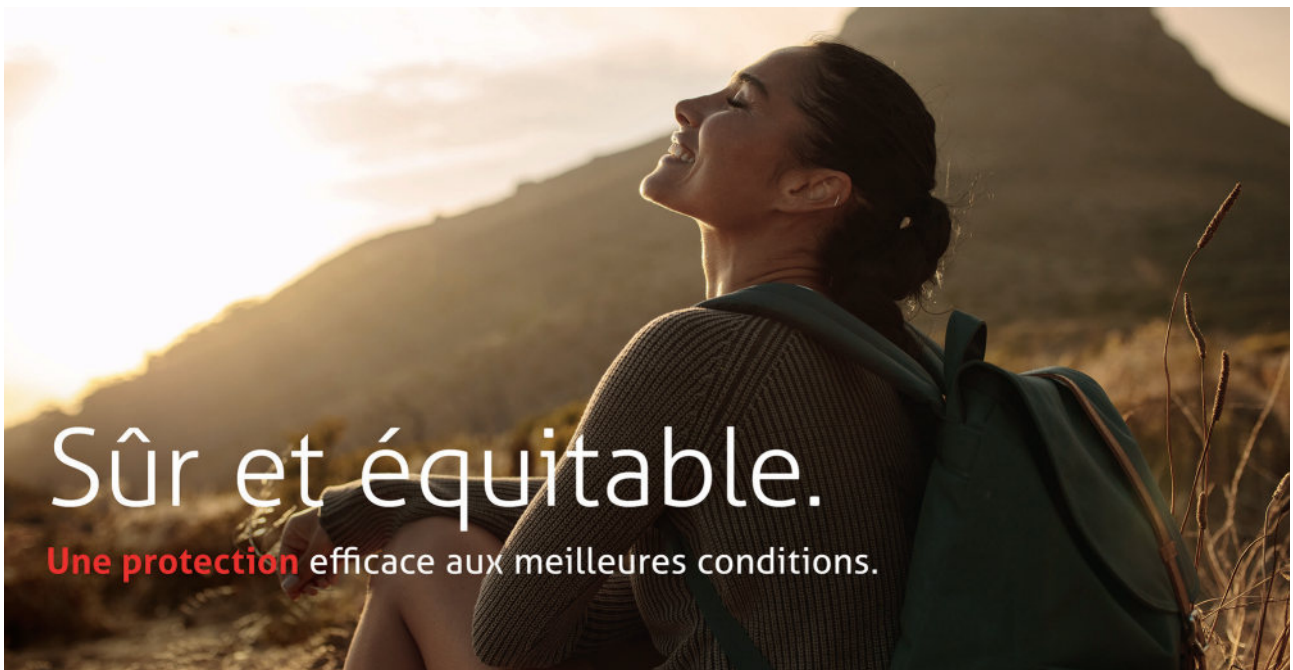
## Augmentation du taux de rémunération des avoires de vieillesse

Depuis l'année 2016, l'avoire de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux de 2.0% supérieur au taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. La rémunération plus élevée décidée par le Conseil de fondation s'applique jusqu'à fin 2022.

En 2022, la rémunération des avoires de vieillesse s'élève ainsi à 3.0% contre 1.0% selon le taux minimal LPP.

## Versement d'une 13<sup>e</sup> rente

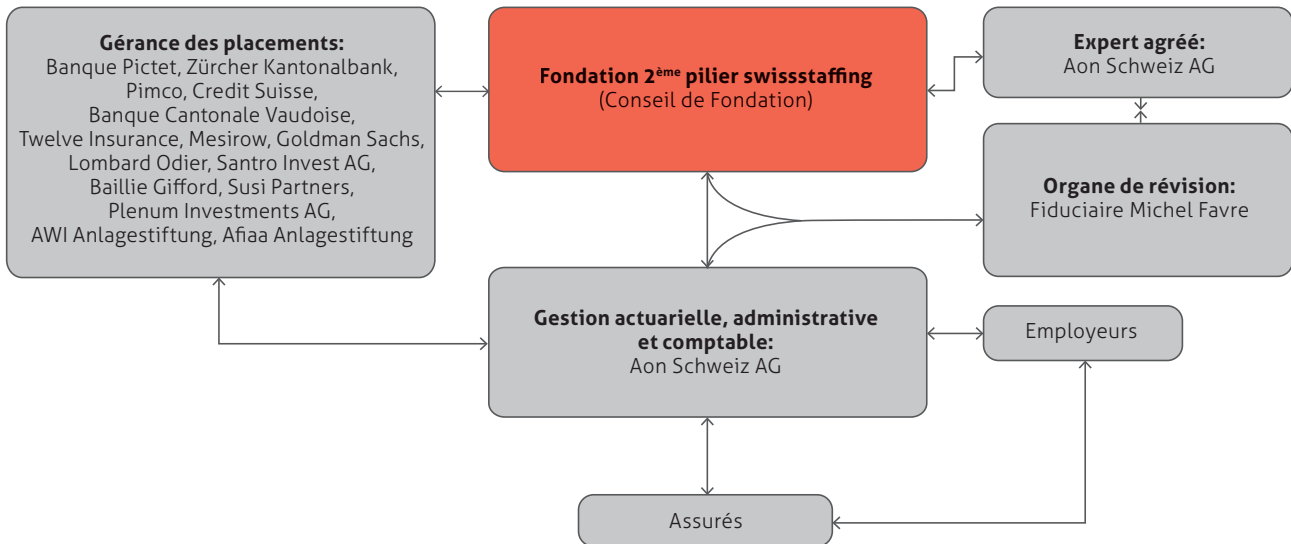
Comme en 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, une 13<sup>e</sup> rente a été versée à la fin de l'année 2022 à tous les bénéficiaires de rentes.



Sûr et équitable.  
Une protection efficace aux meilleures conditions.

# Organisation de la Caisse de pensions

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants :



## Conseil de fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. Le mandat en cours a débuté en 2018 et portera jusqu'en 2023. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

### Représentant de l'employeur

- Georg Staub, Président
- Marius Osterfeld, Membre
- Roger Guthauser, Membre

### Représentant des salariés

- Aldo Ferrari, Membre
- Andrea Keller-Notter, Membre
- Irène Righetti, Membre

---

En parfaite santé, conforme à la CCT et accessible:  
**la caisse de pension** pour les prestataires des  
services de l'emploi et leur personnel.

**Destinataires du présent rapport annuel:**

- Employeurs affiliés
- Association swissstaffing
- Société gérante
- Autorité de surveillance
- Organe de révision

[swissstaffing-bvg.ch](http://swissstaffing-bvg.ch)

Fondation 2<sup>e</sup> pilier swissstaffing  
Av. Edouard-Dubois 20  
2000 Neuchâtel

